

Importation à usage personnel de médicaments vétérinaires pour les animaux d'élevage



FAAST
FARMED ANIMAL ANTIMICROBIAL
STEWARDSHIP

Fiche du vétérinaire GAMAE 4 de 11

Qu'est-ce qui va changer et quand?

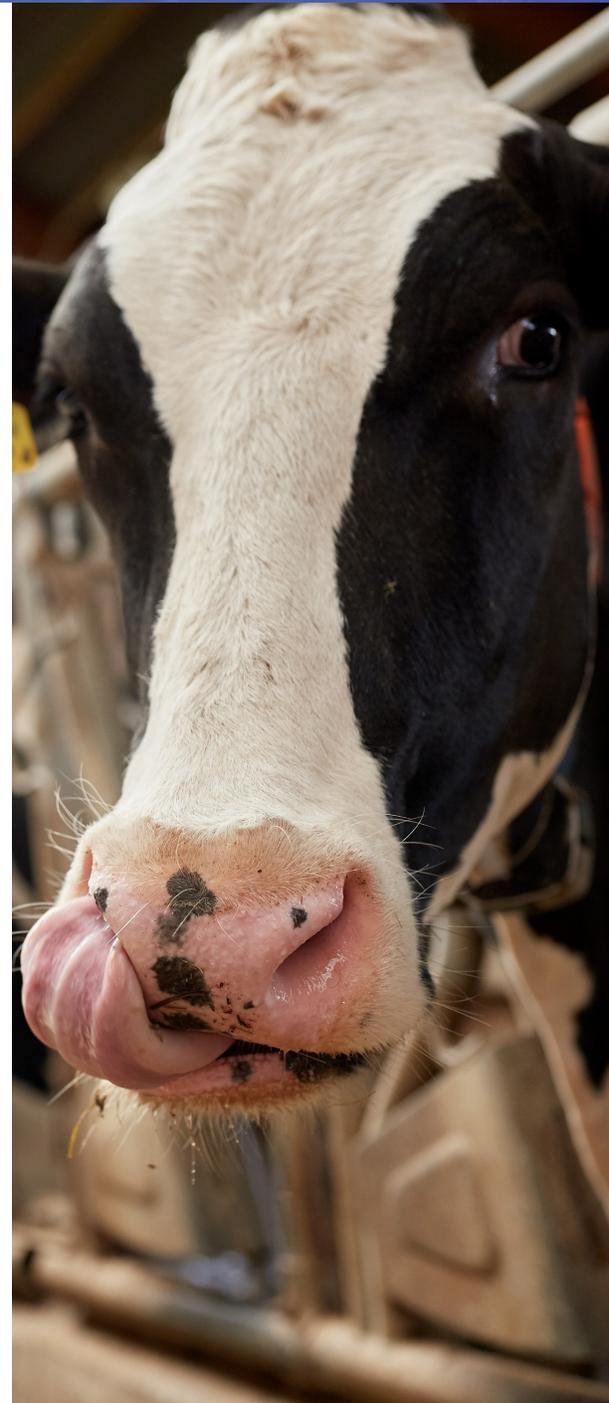
Qu'est-ce qui change?

Santé Canada a modifié la réglementation afin d'interdire l'importation de médicaments vétérinaires dans le but de les administrer directement à des animaux destinés à l'alimentation mais sans les vendre (c.-à-d. pour usage personnel).

Une liste de médicaments ([Liste B](#)) qui peuvent encore être importés pour usage personnel chez les animaux destinés à l'alimentation a également été créée.

- Une demande peut être soumise pour obtenir l'ajout à la liste de médicaments spécifiques qui répondent à certains critères. Cela dit, les antimicrobiens importants sur le plan médical (figurant sur la [Liste A](#)) ne sont pas admissible à l'ajout à la [Liste B](#).

Quand? Le 13 novembre 2017



Pourquoi de tels changements?



Par le passé, les propriétaires d'animaux pouvaient importer des médicaments pour traiter leurs propres animaux, y compris, dans certains cas, des médicaments non homologués pour l'emploi au Canada. Les autorités de réglementation et les médecins vétérinaires exerçaient une surveillance limitée des antimicrobiens importés "pour usage personnel."

Ce manque de surveillance a sans doute contribué à l'utilisation incorrecte ou à mauvais escient d'antimicrobiens importants sur le plan médical, augmentant ainsi les risques pour la salubrité des aliments et pour la santé animale, de même que le risque de

Que signifient ces changements pour les médecins vétérinaires?

Les médecins vétérinaires vont se faire demander de prescrire et de délivrer des antimicrobiens que les producteurs avaient pris l'habitude d'importer.

Les médecins vétérinaires pourraient être appelés à gérer un inventaire de produits plus vaste et plus varié pour répondre à la demande de leurs clients, et vont devoir songer à des moyens de livraison rapide de produits qui pourraient être nécessaire dans des situations d'urgence.



Que signifient ces changements pour vos clients?

Les propriétaires d'animaux ne sont plus en mesure d'importer d'une autre juridiction des antimicrobiens importants sur le plan médical pour l'emploi chez leurs propres animaux, à l'exception de produits figurant sur la [Liste B](#).

Ils vont devoir acheter ces antimicrobiens d'un médecin vétérinaire, d'une pharmacie ou d'une fabrique d'aliments (pour les rations médicamenteuses seulement) au Canada.

De plus, à compter du 1er décembre 2018, il va falloir une ordonnance pour obtenir n'importe quel antimicrobien important sur le plan médical. **Voir la Fiche GAMAE du vétérinaire 7 pour de plus amples renseignements.**

Pour de plus amples renseignements

[Gouvernance des antimicrobiens chez les animaux d'élevage \(GAMAE\)](#)

[Santé Canada : Importation à usage personnel de certaines drogues pour les animaux destinés à l'alimentation](#)

[Liste B : Liste de certaines drogues vétérinaires qui peuvent être importées mais non vendues](#)



FAAST
FARMED ANIMAL ANTIMICROBIAL STEWARDSHIP